



AVIS DE RECRUTEMENT

La Fédération Centrafricaine de Football lance un avis de recrutement aux anciens arbitres Internationaux et Fédéraux de deux sexes pour la formation des Instructeurs Techniques d'arbitres

CRITERES DE RECRUTEMENT

- 1- Avoir moins de 50 ans
- 2- Avoir une bonne connaissance en Informatique(WORLD, INTERNET)
- 3- Avoir une bonne maîtrise de la langue Française.(l'Anglais est un atout)
- 4- Avoir une bonne connaissance des Lois de Jeu

Les Candidats répondant à ces critères doivent fournir les dossiers suivants :

- 1- Une demande manuscrite adressée au Secrétaire Général de la Fédération
- 2- Une copie légalisée d'acte de naissance
- 3- Un Certificat Médical datant de moins de trois mois
- 4- Une copie légalisée de Certificat de Nationalité
- 5- Une attestation de succès d'arbitrage
- 6- Un CURRICULUM VITAE

Délai de clôture des dossiers : le 28 Octobre 2023

Tous les dossiers complets seront déposés au Secrétariat Général

Les candidats retenus auront à passer un test en INFORMATIQUE.

Fait à Bangui le 05 OCT 2023

LE SECRETAIRE GENERAL

M. Mahamat Adialo

MAHAMAT ADIALO Octave

Siège social : Avenue des Martyrs (Derrière la Faculté des Sciences de la Santé)
B.P. 344 BANGUI * République Centrafricaine
Tél. (238)75 50 53 91/75 10 10 63 - E-mail : fedefoot60@yahoo.fr | fedefoot60@gmail.com



SECRETARIAT GENERAL
DEPARTEMENT DE L'ARBITRAGE

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Secrétaire Général de la Fédération Centrafricaine de football lance un avis de recrutement aux jeunes centrafricains de deux sexes désireux de suivre la formation des Instructeurs Physiques d'arbitres :

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Etre âgé de moins de 50 ans
- Avoir un diplôme de professeur d'Education physique (INJS)
- Avoir une bonne connaissance en Informatique
- Avoir une bonne connaissance en Français

Dossiers à fournir et à déposer au secrétariat de la Fédération Centrafricaine de football.

- Une demande manuscrite adressée au Secrétaire Général
- Une copie légalisée d'acte de naissance
- Une copie légalisée de diplôme (de Maître ou Professeur d'Education physique)
- Un certificat Médical datant de moins de trois mois délivré par le centre de santé scolaire
- Deux cartes de photo d'identité.

La date limite de dépôt de dossiers est fixée au 28 OCTOBRE 2023

Fait à Bangui le 05 OCT 2023

Le Secrétaire Générale

M. Mahamat Adialo

Octave MAHAMAT ADIALO

Siège social : Avenue des Martyrs (Derrière la Faculté des Sciences de la Santé)
B.P. 344 BANGUI * République Centrafricaine
Tél. (238)75 50 53 91/75 10 10 63 - E-mail : fedefoot60@yahoo.fr | fedefoot60@gmail.com

LANOCA
LES AUTRES NOUVELLES DE CENTRAFRIQUE

N° RCCM: CA/BG/2021A605 Tel: (+236) 75030894/ 72550168 Mail: journalanoca@gmail.com
Directeur de Publication: Arsène-Jonathan MOSSEAVO/ Compte bancaire: BPMC 37102775401-08
Suivez LANOCA sur: <http://lanoca.over-blog.com>

Nécrologie :
Albert Mbaya,
directeur de publication
journal L'AGORA,
est mort hier !



Changement Climatique

La plateforme GDRNE se demande si la société civile de Centrafrique participera à la COP 28 au Qatar



coopération

L'Equipe pays des Nations Unies en Centrafrique évalue sa coopération avec le gouvernement centrafricain



Union Européenne

Union européenne : Déclaration commune du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et de la Haute Représentante, sur la peine de mort, 10 octobre 2023



Football

Avis de recrutement des arbitres et instructeurs physiques à la Fédération centrafricaine de football



Guerre en Ukraine



« l'Accord céréalière ». Les sommets du cynisme

SOMMAIRE

- La plateforme GDRNE se demande si la société civile de Centrafrique participera à la COP 28 au Qatarpage 2.3
- L'Equipe pays des Nations Unies en Centrafrique évalue sa coopération avec le gouvernement centrafricain.....page 4
- Union européenne : Déclaration commune du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et de la Haute Représentante, sur la peine de mort, 10 octobre 2023 ...page 5
- .Nécrologie : La presse centrafricaine en deuil ..page 5
- Guerre en Ukraine : « L'Accord céréalière ». Les sommets du cynisme ...page 6.7

La plateforme GDRNE se demande si la société civile de Centrafrique participera à la COP 28 au Qatar

A L'approche de la 28^e conférence des parties (d'où le nom de COP 28) qui aura lieu du 28 novembre au 12 décembre 2023 à Doha (Qatar), la plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles et l'Environnement (GDRNE), est préoccupée par la participation de la République Centrafricaine à cette conférence mondiale sur le changement climatique. Selon Guy Julien Ndakouzou, coordonnateur de la plateforme GDRNE, la dernière participation de la société civile de la RCA à la COP a eu lieu à Bab Ighli à Marrakech, au Maroc, lors de la COP 22 qui a été organisée du 7 au 18 novembre 2016. La société centrafricaine n'a pas participé à cette conférence mondiale depuis sept ans.



Depuis plusieurs années nous assistons à des exploitations illégales, désordonnées de ce massif forestier, créant un bouleversement dans l'équilibre entre l'Homme et la nature. Face à cette situation majeure, l'enjeu est d'arriver à assurer une exploitation forestière sobre d'illégalité et

Avec cette conférence de presse qui s'est déroulée hier dans l'une des salles de cours du Centre Mgr Joseph Cucherusset à Bangui, la plateforme GDRNE, a expliqué aux journalistes les enjeux de la participation de la société civile centrafricaine à la COP 28 de Doha. Cette année, la République Centrafricaine exposera à la COP 28 pour présenter ses efforts dans les domaines de la gestion forestière et du changement climatique. La plateforme GDRNE, à travers son coordinateur Guy Julien Ndakouzou, s'interroge sur la participation à la COP 28 et sur ce qui sera annoncé sur le stand RCA.

Déclaration du coordonnateur de la plateforme GDRNE, faite lors de la conférence de presse du jeudi 12 octobre 2023.

(...) Permettez-moi tout d'abord de vous faire un petit rappel sur le rôle de la société civile.

Il est multiple, à la fois pour inciter les Etats à concevoir des contributions ambitieuses mais aussi suivre les engagements pris et contribuer à la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

Aujourd'hui, on ne peut imaginer un régime démocratique sans le rôle essentiel que jouent les Organisations de la Société Civile (OSC). Parfois appelées « troisième secteur », les OSC sont apparues comme des mouvements non étatiques qui soumettaient les gouvernements à un examen minutieux. Depuis, elles se sont également développées pour devenir des collaborateurs au service du développement de la population.

La RCA notre cher et beau pays dispose d'un massif forestier de 28 300 000 ha de forêt dont 5,4 millions ha de forêt dense humide, ce qui constitue un véritable trésor du puits de séquestration de carbone. Ce massif joue un rôle économique, social et environnemental très important, et représente l'un des leviers de l'économie et est le deuxième pourvoyeur d'emploi après l'Etat. La forêt centrafricaine, sur le plan environnemental offre de nombreux services éco systémiques.

de garantir la disponibilité des ressources pour le bien être des générations futures et aussi des Communautés vivant dans la forêt.

La GDRNE salue à sa juste l'initiative du gouvernement qui a compris et accepté de faire sur la révision du Code forestier de 2008 qui est devenu inadapté avec les exigences de l'heure.

La RCA a ratifié et adhéré à plusieurs Conventions, Traités, etc., sur le plan sous régional, Régional et international en lien avec la gouvernance forestière et climatique et la protection des Droits des Communautés y compris autochtone.

La RCA est signataire de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cet Accord de Paris, le Gouvernement centrafricain a élaboré sa première Contribution Déterminée au niveau national (CDN) qui a été présentée en 2015, puis une version révisée en 2021.

La nouvelle CDN, conformément à l'Accord de Paris, définit des engagements nationaux avec des objectifs plus ambitieux pour réduire les émissions des Gaz à effet de serre au niveau national.

Aujourd'hui partout dans le monde on assiste à un grand problème de réchauffement climatique que ça soit aux Amériques, en Europe, en Asie, et en Afrique marqué par des méga incendies, des inondations, des sécheresses, de séismes, etc. Tout cela est du ressort des changements climatiques auxquels le monde est confronté, le GIEC qui est le groupe des experts internationaux a annoncé que 2023 est l'année la plus chaude que le monde n'a jamais connue.

Le Pape François l'a aussi reconnu et a exhorté les pays industrialisés à prendre conscience de la situation et de mobiliser les moyens adéquats à y faire face, également il a demandé aux jeunes du monde lors de la journée mondiale de la jeunesse qui s'était tenue en Espagne en août dernier de se mobiliser en faveur de la lutte contre les changements climatiques car ceci va de leurs existences et de leurs avenir qui sont grandement menacés.

La République centrafricaine (RCA) à



LANOCA

Directeur de Publication et de rédaction
Arsène- Jonathan MOSSEAVO
Secrétaire de rédaction
Steven LANZARAS
Rédacteur
Diane Marème
Katrine Vardysky
Clem Patrick Gambe
Husseini Mahamat
Terence Gavenne

Hénoch Hector DOTIGUI
Point de Vente
Kiosque GEPPIC/ Centre-ville
Distribution
Louis Maurice SER- VICE
Infographie et PAO
Rachid Medhi Ahmed
Imprimerie
Dauphin Royal
JOURNAL LANOCA
Les Actualités Nouvelles de Centrafrique

Suite page 6 avoires et des comptes tenus à l'étranger des entreprises russes liées à la production et au transport de produits alimentaires et d'engrais.

3. La suppression des restrictions vis-à-vis de l'exportation vers la Russie des machines agricoles et pièces détachées.

4. La restauration et la remise en service du pipeline d'ammoniac Togliatti-Odessa.

5. La levée des restrictions sur l'assurance et la réassurance des navires marchands russes, ainsi que la levée de l'interdiction de leur accès aux ports maritimes.

La condition sine qua non de la poursuite de la réalisation de l'accord par le signataire russe était l'exécution de l'intégralité de ces points : non seulement ceux de la première partie qui est en faveur de l'Ukraine, lui apportant des revenus directement investis dans la guerre contre la Russie, mais également de la seconde partie qui est au bénéfice de Moscou.

La signification des exigences russes
Voyns les détails des cinq exigences russes et, surtout, leur réelle signification.

1. La reconnexion de la banque russe Rosselkhozbank au SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) signifierait la levée, au moins partielle, des sanctions contre la banque russe Rosselkhozbank - la banque clé dans le cadre des transactions financières au niveau des exportations russes du secteur agroalimentaire.

En privant l'intégralité des banques russes de l'accès au SWIFT, c'est bien d'une manière délibérée que l'Occident collectif a mis en place, de ce fait, des restrictions qui priveraient automatiquement une partie du monde des céréales et engrais agricoles de la production russe et dont plusieurs dizaines de millions de personnes sur la planète en dépendent directement.

Les transactions interbancaires rendues impossibles - ce sont les paiements aux russes et donc les achats par les intéressés qui sont devenus impossible.

2. Le blocage des avoirs et des comptes tenus à l'étranger des entreprises russes liées à la production et au transport des produits alimentaires et des engrais agricoles était une mesure non seulement pour empêcher les transactions d'achat et vente de céréales et de fertilisants russes, ainsi que leur transport vers les pays-acheteurs, mais également pour mettre une grave entrave au développement futur du secteur agricole et à la production des engrais en Russie : les fonds importants confiés par les entreprises russes des secteurs concernés à des banques occidentales ont été spoliés.

En cas de réussite de cette initiative, le résultat direct espéré par le camp « atlantiste » devait être néfaste pour le secteur agricole et l'industrie des engrais russes, soit une importante récession des secteurs en question et une réduction considérable de la production et donc des exportations à l'avenir. Le fait que les pays-acheteurs traditionnels qui en dépendent directement serait mis dans une grave pénurie non pas ponctuelle pour les années de guerre, mais à très long terme, n'a pas été considéré par les décideurs occidentaux digne d'attention.

3. Pendant les trois dernières décennies la Fédération de Russie était un grand acheteur de machines et d'équipements agricoles de fabrication occidentale. Ainsi, une réelle dépendance vis-à-vis des pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement des appareils occidentaux acquis a été instaurée.

L'objectif direct du blocage des ventes des pièces de rechange est la mise maximale hors état de service des machines et du matériel agricole vendus aux russes et, ainsi, la diminution maximale des récoltes russes avec les conséquences ultimes néfastes déjà mentionnées.

Il s'est avéré factuel pour les acteurs économiques du monde non-occidental : il est devenu dangereux de travailler avec les entreprises occidentales au risque de connaître de graves problèmes vis-à-vis des chantages économiques et commerciaux orchestrés en permanence par des élites « atlantistes » qui détruisent, par la même occasion, la réputation des acteurs économiques occidentaux qui ont, par le passé, été considérés comme fiables. La Fédération de Russie, comme le reste du monde, tire les conclusions et prend ses dispositions pour l'avenir. Depuis plus d'un an les Russes ont enclenché le processus de substitution du matériel « toxique » (de même que pour d'autres secteurs, dont aéronautique). Néanmoins, étant pris au piège, il s'est avéré nécessaire de forcer l'adversaire à faire des concessions pour minimiser les retombées négatives sur le secteur agricole. La suppression des restrictions vis-à-vis de l'exportation vers la Russie des machines agricoles et, surtout, des pièces détachées était donc incluse dans les exigences russes dans le cadre de « l'Accord céréalière ».

4. En ce qui concerne le pipeline d'ammoniac Togliatti-Odessa (Russie-Ukraine). Dès le début de l'opération militaire russe, le transit d'ammoniac via ce pipeline stratégique d'une longueur totale de 2417km, construit de 1975 à 1981 - le plus long pipeline d'ammoniac au monde - a été stoppé par l'initiative ukrainienne.

Le 16 septembre 2022, le président ukrainien Vladimir Zelensky a posé ses conditions de rétablissement de l'acheminement d'ammoniac russe : un échange de prisonniers selon la formule « tous contre tous ». Malgré le plus important échange de prisonniers de guerre dans le conflit en cours qui a suivi, le 22 septembre 2022 (Kiev a reçu 215 de ses combattants, dont les membres des bataillons ultranationalistes et néonazis) - la reprise du transport d'ammoniac via le pipeline n'a jamais eu lieu. La déclaration du président Zelensky précédant l'échange de prisonniers était, tout simplement, mensongère.

Huit mois plus tard, le 5 juin 2023, les forces armées ukrainiennes ont fait exploser plusieurs sections du pipeline se situant dans la région de Kharkov. Selon les spécialistes, les réparations des dégâts causés à l'infrastructure prendront de 30 à 90 jours, sous condition de la sécurisation de la zone des travaux. Ainsi, Kiev a pris ses dispositions pour la non remise en service immédiat en cas d'une obligation de l'engagement politique future dans ce sens.

Quelle est l'importance de ce pipeline ? L'importance de cette infrastructure est d'ordre stratégique pour le marché inter-

national des fertilisants et ne peut être sous-estimée en tant qu'outil de la lutte contre la faim à l'échelle mondiale. Avec sa capacité de transport allant jusqu'à 2,52 millions de tonnes d'ammoniac par an, les engrais agricoles produits avec sont en mesure de faire pousser des cultures en quantité suffisante pour nourrir près de 45 millions de personnes par an, sans le recours à des importations alimentaires.

Si avant l'explosion du pipeline, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a fait des déclarations sur l'importance de sa préservation et de la continuation de son fonctionnement - depuis son sabotage l'ONU reste silencieuse au sujet de sa restauration. Ce silence pourrait paraître étonnant, mais il ne l'est pas : tout au long des dernières années il a été démontré à maintes reprises que les fonctions-clés dans l'administration de l'Organisation des Nations Unies sont occupées par des personnes soumises à la volonté du camp Occidental américain-centrique, dont Antonio Guterres lui-même fait partie.

5. La dernière exigence russe est la levée des restrictions sur l'assurance et la réassurance des navires marchands russes, ainsi que la levée de l'interdiction de leur accès aux ports maritimes soumis aux sanctions.

Il faut rappeler que ce n'est pas une simple possession de navires marchands qui permet de réaliser le transport maritime de marchandises (cargos), mais toute une série d'éléments-clés interdépendants, dont l'assurance maritime. Et, d'une manière traditionnelle, ce sont les entreprises occidentales qui dominent ce marché (dont le montant global du marché mondial a atteint 35,8 milliards USD en termes de primes d'assurances en 2022). De même que pour les banques russes qui ont été privées de l'accès au SWIFT, les navires marchands sous pavillon russe ont vu s'interdire les assurances, dont ils bénéficiaient auparavant, ce qui est une grave entrave directe à l'exportation des céréales et engrais agricoles russes.

Malheureusement pour l'initiative morbide des décideurs de l'Occident américain-centrique, la Russie contourne très efficacement les sanctions illégales selon le droit international, en utilisant ce que les occidentaux appellent la flotte « grey » et « dark » (création d'entreprises internationales du secteur maritime hors Russie, principalement au Panama, Libéria et Iles Marshall ; l'acquisition de navires sous anonymat, ...).

En ce qui concerne la levée de l'interdiction de l'accès des navires russe aux ports maritimes occidentaux, ce n'est pas vraiment le rétablissement du commerce russo-occidental que vise la Russie dans ses exigences, mais le déblocage et le départ des navires russes illégalement immobilisés depuis plus d'un an dans les ports occidentaux.

(Suite au prochain numéro)
Oleg Nesterenko
Président du CCIE (www.c-cie.eu)

(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

« L'Accord céréalier ». Les sommets du cynisme



principaux exportateurs de céréales au monde. Charles Michel, le président du Conseil européen, a parfaitement résumé la position occidentale dans sa déclaration datant de début juin 2022 : « La Russie est la seule responsable de cette crise alimentaire ! ».

En ne négligeant pas le rôle de l'Ukraine vis-à-vis du marché céréalier mondial, dont le pays a, notamment, été le principal fournisseur de blé au Liban, à hauteur de 80%, et afin d'assurer la continuation des exportations des denrées alimentaires ukrainiennes, le 22 juillet 2022, la Russie a pris des engagements vis-à-vis de l'ouverture et de la sécurisation d'un couloir maritime dans la mer Noire, ouvert pour l'Ukraine sous le contrôle conjoint de la Turquie et de l'ONU qui devaient assurer sa non utilisation par l'Ukraine à des fins militaires.

Un an après, le 18 juillet 2023, la Russie a stoppé sa participation dans « l'Initiative céréalière de la mer Noire » d'une manière unilatérale et les exportations cérésières ukrainiennes via la mer Noire ont pris fin.

L'indignation du monde Occidental

Le jour même, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne a condamné la décision de Moscou : « Je condamne fermement la décision cynique de la Russie de mettre fin à l'initiative céréalière de la mer Noire, malgré les efforts des Nations unies et de la Turquie. L'UE s'efforce de garantir la sécurité alimentaire des populations vulnérables de la planète ».

L'ambassadrice américaine à l'ONU, Linda Thomas-Greenfield s'indigne : « La Russie joue à des jeux politiques [...] et prend l'humanité en otage » et condamne « acte de cruauté ». De son côté, Jake Sullivan, conseiller du président Joe Biden, déclare : « La Russie a tourné le dos à la fourniture aux pays du Sud, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie la nourriture indispensable à des prix abordables ». Le secrétaire d'Etat américain Anthony Blinken qualifie d'immoral le retrait de la Russie de l'initiative de la mer Noire. A son avis, tous les pays du monde devraient voir que la Russie est « responsable du refus de nourriture aux personnes qui en ont désespérément besoin dans le monde entier ».

Le porte-parole de Rishi Sunak, premier ministre britannique, annonce : « si la Russie ne renouvelle pas l'accord, elle privera des millions de personnes d'un accès vital aux céréales ». Hanke Bruins Slot, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, condamne à son tour : « Utiliser la nourriture comme arme (contre les pays pauvres) est immoral ». La porte-parole adjointe du gouvernement allemand, Christiane Hoffmann a appelé Moscou à « ne pas faire supporter les conséquences de ce conflit par les plus pauvres de la planète ».

Le président français, Emmanuel Macron, déclare que Poutine a commis « une

énorme erreur » et que « nous voyons très clairement que la Russie a décidé (...) d'affamer des pays déjà en difficulté (...) la Russie doit cesser son chantage sur la sécurité alimentaire mondiale ».

Le portugais Antonio Guterres, Patron actuel de l'ONU, annonce de son côté : « Des centaines de millions de personnes font face à la faim. Ils vont en payer le prix ».

Guère besoin de rajouter d'autres citations pleines de nobles motivations et d'indignations venues du fond des âmes révoltées des responsables politiques occidentaux : la liste est très longue et parfaitement unanime dans sa condamnation de « la barbarie de la Russie qui a décidé d'affamer la planète ».

Après avoir contemplé en détail les déclarations de ceux qui se déclarent faire partie du « camp du bien face au mal », voyons en détail la réalité. La réalité qui est à l'opposé des déclarations et qui démontre sans équivoque que l'intégralité des indignations évoquées n'est qu'une forme de dégénérescence morale et de cynisme jumelés à une profonde hypocrisie.

Les termes de « l'Accord céréalier »

En parlant de « l'Accord céréalier », de quoi s'agit-il exactement ? Cet accord était le produit d'une négociation quadripartite sur les exportations de céréales et autres produits agricoles ukrainiens depuis les trois ports de la mer Noire : d'Odessa, de Tchernomorsk et de Ioujniy. Négociation, suivie d'une signature du document en deux volets, le 22 juillet 2022, d'une part, par la Russie, la Turquie et les représentants de l'ONU et, d'autre part, par l'Ukraine, la Turquie et l'ONU.

Comme mentionné auparavant, la Russie s'est engagée à ouvrir un couloir maritime sécurisé permettant le passage des navires marchands entre lesdits ports ukrainiens et le détroit du Bosphore en Turquie. De l'autre côté, les représentants de l'ONU, de la Turquie et de la Russie s'engagent à inspecter les navires transportant des céréales et à garantir qu'ils ne transportent pas de munitions ni d'armes à destination de l'Ukraine.

Cela étant, les éléments énumérés ne sont que la première partie de l'accord signé. Il existe également, en contrepartie, le deuxième volet de l'accord : « Le Protocole d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'ONU sur la promotion des produits alimentaires et des engrais russes sur les marchés mondiaux » - un memorandum signé pour une durée de 3 ans entre la Russie et l'ONU qui prévoit l'engagement de l'ONU dans le processus de suppression des entraves mises en place par l'Occident collectif vis-à-vis des exportations de produits alimentaires, dont les céréales, et les engrais russes.

Cette seconde partie de l'accord concerne donc les intérêts russes et est constituée de 5 exigences de Moscou qui ont reçu une approbation tacite de principe des parties directement concernées, mais non-signataires durant la négociation qui a eu lieu.

Quelles sont ces exigences ?

1. La reconexion de la banque russe Rosselkhozbank au SWIFT.
2. Le déblocage des

Suite à la page 7

l'instar des autres pays du monde, subit de manière accrue les effets des changements climatiques. Les impacts sont observés sur les ressources en eau, la production agropastorale, la sécurité alimentaire, la santé humaine, les infrastructures, les modes de vie des Centrafricains ainsi que sur la stabilité des écosystèmes dont vivent de nombreuses communautés, notamment les peuples autochtones et les éleveurs peuhls.

Perception et point de vue de la GDRNE Sur la gouvernance forestière :

La délivrance anarchique des Permis artisanaux ;

Problèmes de contrôle régulier pour réduire l'exploitation forestière artisanale illégale afin de contribuer également à la lutte contre le Changement Climatique ;

La difficulté des Communautés locales et autochtones à accéder à la forêt communautaire ;

Méconnaissances et difficultés d'appropriation par certains agents et cadres du Ministère en charge des forêts des processus à travers les Conventions, es Accords, les Traités, etc. dans les quels notre pays s'est engagé ;

Absence d'une base des données nationales sur les différents projets liés à la gouvernance forestière ;

Non application des recommandations issues des missions de l'Observation Indépendante (Formelle et Externe) ; Manques de moyens logistiques pour des missions de contrôle de terrain et de suivi des recommandations validé par le Comité de Lecture et Validation ;

Absence de moyens logistiques et de budget adéquat pour les services d'opérations de contrôle de terrain et de suivi des recommandations validé par le Comité de Lecture et Validation ;

Manques de moyens humains adéquats et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de leur rôle ;

Inadéquation du Code Forestier Ce africain en lien avec l'émergence des thématiques de l'heure (APV-FLEGT, REDD+, la Forêt Communautaire) ;

Le processus de la relecture du Code forestier est très timide, et ce malgré l'annonce de la mise en place d'une chaîne d'un Comité de pilotage regroupant toutes les parties prenantes ;

Les moyens adéquats proposés pour mettre à la disposition des parties pour leurs contributions effectives dans le processus de la relecture du Code tendent à venir ;

Inexistence des dispositions mettant en exergue le rôle et la responsabilité de la SC dans l'amélioration de la gouvernance forestière ;

Inexistence d'une stratégie de valorisation des PFNL en RCA ;

La lutte contre la corruption dans le secteur forestier.

Perception et point de vue de la GDRNE sur le changement Climatique :

L'intégration de l'APV/FLEGT dans la CDN (prise en compte de l'APV dans la prochaine révision de la CDN) ;

Le renforcement du contrôle forestier à travers des activités d'observation forestière indépendante en RCA dans la CDN ;

Prendre en compte le genre de manière transversal dans la CDN et vulgariser ;

La vulgarisation et la mise en œuvre de la feuille de route de la CDN et de suivi ;

L'organisation rapide des séries de réunions préparatoires à la Conférence des Parties avec l'implication de toutes les parties prenantes ;

La réservation d'un quota de participation de la société civile aux diff

rentes Conférence des Parties (Climat, Biodiversité et Désertification) ; Tenir compte du profil et des compétences des délégués représentant la RCA à ces différentes conférences pour renforcer leurs contributions ; Le problème de restitution de la participation de la délégation Centrafricaine afin d'informer l'opinion nationale sur tout sur les résultats obtenus ; La prise en compte et l'implication effective de toutes les parties prenantes dans la relance, la mise en œuvre et le suivi de la CDN qui à ce jour est en dormance.

Défis à relever :

Avoir une politique de restauration de l'autorité de l'Etat dans le domaine de l'exploitation forestière ;

Appuyer la mise en œuvre de l'observation indépendante des activités forestières menée par la société civile, en trouvant un mécanisme de financement des membres de la mission du département ;

Mettre en place un mécanisme de prise en charge de la participation des membres des Communautés locales et autochtones aux différentes réunions des instances de mise en œuvre de l'APV FLEGT ;

Renforcer la capacité des agents et cadres dudit ministère pour l'appropriation et la connaissance des différents thématiques et processus dans lesquels notre pays s'est engagé ;

Informatiser les différents services du ministère en charge des eaux, forêts, chasse et pêche et celui de l'environnement et du développement durable pour avoir une base des données fiables pour pouvoir développer et mettre en œuvre des réformes adéquates ;

Mettre en place une politique de modernisation et de recrutement des agents et cadres du ministère ;

Organiser de manière périodique et ponctuelle des missions de contrôle de terrain afin de permettre au ministère de se doter des fonds générés par ses missions de contrôle pour faire face aux difficultés logistiques et aussi renflouer les caisses de l'Etat en ressources financières ;

Relancer et informer l'opinion nationale sur le processus de mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ;

Au ministère de l'Environnement et du développement durable de mettre en place un Comité préparatoire national pour la participation à la Cop 28 qui se tiendra à Doha au Qatar du 30 novembre au 12 décembre 2023 impliquant toutes les parties prenantes.

Le processus de validation de la Loi cadre sur le foncier bat du plomb dans l'aile, à ce jour nous ne savons pas exactement à quand l'aboutissement de ce processus.

Les Représentants des Communautés locales et autochtones éprouvent d'énormes difficultés pour leurs prises en charge et participations dans les instances (CCMO et CNMOS) de mise en œuvre de l'APV/FLEGT, n'eut été l'appui des organisations de la société civile qui dispose des lignes sur des projets pour la prise en charge de leur participation. Des recommandations ont été formulées lors des précédentes réunions de ces instances allant dans le sens de trouver un mécanisme pour supporter leurs prises en charge.

Les organisations de la société civile membres de la plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE), éprouvent à ce jour d'énorme difficulté d'accès aux financements de leurs partenaires traditionnels. Mais malgré cela quelques-uns de nos or-

ganisations membres ont obtenu des financements pour la mise en œuvre des projets, tels que dans l'APV/FLEGT, PMF/FEM, GGF, etc.

Les organisations membres de la plateforme GDRNE ne comprennent pas l'attitude de certains partenaires qui ont été sollicités pour appuyer la société civile qui éprouve d'énorme difficulté pour pouvoir contribuer valablement dans la relecture du Code forestier de 2008 en cours. Malgré plusieurs correspondances qui leurs ont été envoyées aucune réponse plausible m'est reçu à ce jour, car c'est un moment très important pour nous de la société civile de faire un plaidoyer pour la prise en compte de nos préoccupations en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés locales et autochtones qui sont marginalisées et ne bénéficient pas des avantages liés à l'exploitation forestière. Une consultation pour recueillir leurs avis s'avère nécessaire mais par manque de moyen financier cela devient difficile. C'est pourquoi à la prise de conscience de nos partenaires pour venir en aide à la GDRNE sur le plan technique et financier pour la réussite de leur implication et contribution efficaces dans ce processus de relecture du Code forestier en cours.

Les organisations de la société civile membres de la plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement félicitent les partenaires internationaux surtout les organisations internationales accréditées en RCA, pour leur soutien aux efforts du gouvernement, mais ce pendant nous déplorons souvent l'utilisation de ces appuis qui ne respectent la règle de transparence surtout lorsqu'il s'agit de soutien et appui à la participation de la RCA dans les rencontres internationales. C'est pourquoi nous demandons à ce que ces partenaires puissent suivre l'utilisation de ces appuis afin que toutes les parties prenantes puissent en bénéficier.

Pour finir mes propos, je réaffirme ici l'engagement de la société civile centrafricaine œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable d'accompagner le gouvernement dans les processus dans lesquels il s'est engagé à condition que le respect mutuel soit de mise, car nous constatons que la GDRNE est souvent convoquée dans des activités lorsque les exigences des partenaires sont demandées pour une participation multipartite en vue de garantir l'inclusivité et la transparence et c'est à ce moment que nous sommes sollicitées. Après dans la phase de mise en œuvre effective nous sommes automatiquement mis sur le banc.

Une bonne gouvernance est essentielle pour assurer une gestion durable des forêts et enrayer la déforestation lorsqu'on associe tous les acteurs autour de la table pour discuter sur des problèmes environnementaux et la lutte contre le changement climatique ; ceci joue un rôle central dans le processus et garantira un leadership solide, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, et une coordination entre les parties prenantes gage d'un développement durable de la RCA. Cependant, des efforts restent à faire pour garantir une participation élargie et effective de la Plateforme GDRNE.

Je ne saurai terminer mes propos sans pour autant remercier les Organisations CRADD et CIEDD pour leurs appuis pour la réussite de cet évènement.

(...)

La Plateforme du GDRNE exhorte les gouvernements à tout mettre en œuvre pour inclure des représentants de la société civile et les médias à la COP 28 qui se tiendra cette année à Doha, au Qatar.

Arsène Jonathan MOSSEAVO

L'Equipe pays des Nations Unies en Centrafrique évalue sa coopération avec le gouvernement centrafricain

L'Equipe pays des Nations Unies (UNCT) en Centrafrique est entrée dans une retraite annuelle de deux jours qu'elle a organisée à Bangui du 11 au 12 octobre 2023 afin d'évaluer le lien haut de sa coopération avec le Gouvernement de la RCA.



2024 (thématiques, géographie, identification de programmes conjoints additionnels, mobilisation de ressources) Faire l'état des lieux et convenir de mesures concrètes pour une meilleure intégration entre l'UNCT et la MINUSCA. Trois axes ont été abordés :

- Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement suivant la réforme de 2019 et le Cadre de gestion et de redevabilité (Mutual Accountability Framework - MAF) ;**
- Le nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP) ;**
- La mise en œuvre l'UNSDCF par des programmes conjoints.**

Cette retraite de deux jours a permis aux chefs d'agences des Nations Unies en République Centrafrique d'être édifiés sur le pour thème : « Unis dans l'action pour accélérer la mise en œuvre de développement durable en RCA ». C'est une occasion, d'apprécier leurs appuis aux priorités nationales, d'évaluer le contexte et les défis actuels et à venir, et de formuler des stratégies pour une mise en œuvre optimale de l'UNSDCF 2023-2027. Cette réunion de portée nationale et internationale a permis également d'évaluer et de voir comment les agences du système des Nations-unies peuvent intensifier leurs appuis apportés dans la revitalisation des institutions nationales et des plans de développement prévoyant des initiatives transformatrices favorisant l'accélération de la mise en œuvre des ODD après les crises multiples militaro politique qui ont secouées le pays. La retraite de l'UNCT intervient dans les moments où le gouvernement de la RCA, accompagné par ses partenaires au développement, définit le Plan de développement intermédiaire (PID) qui succédera au Plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) qui arrive à terme au 31 décembre 2023.

Les principaux objectifs de la retraite :
A la lumière des conclusions de l'examen national volontaire (VNR), faire le point sur le niveau de réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en RCA, des défis et des pistes de solution pour accélérer la cadence ;
Faire le point sur la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies en RCA, notamment le repositionnement du système de développement des Nations Unies et la mise en œuvre du Cadre de gestion et de redevabilité (Management and Accountability Framework - MAF) et de l'Agenda d'Efficiences du Secrétaire Général ;
Convenir d'un ensemble de mesures à mettre en œuvre afin d'opérationnaliser le Nexus Humanitaire-Développement en

Une approche coordonnée va permettre aux acteurs de l'équipe pays de combiner leurs expertises et leurs ressources pour renforcer les capacités des institutions nationales, promouvoir la cohésion sociale, soutenir le relèvement économique et faciliter l'accès aux services essentiels. La discussion de la retraite s'oriente également sur le cadre de financement de l'UNSDCF qui jouera un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir les programmes conjoints, assurant ainsi leur mise en œuvre efficace et leur impact positif. Le renforcement des partenariats avec les gouvernements, les donateurs et les acteurs du secteur privé sera essentiel afin de garantir la pérennité et l'expansion des programmes conjoints.
Dans son intervention, le Représentant du Premier ministre, **Maxime BALALOU**, Ministre chargé du secrétariat général du gouvernement, a montré la position du gouvernement dans cette nouvelle dynamique de coopération et a salué les efforts fournis par les partenaires pour les appuis multiformes à l'endroit de la population. Par contre, le gouvernement centrafricain, déplore l'effet de rester toujours dans la posture de l'aide humanitaire et d'assistance perpétuelle à la population, de changer de paradigme dans le nouveau cadre de coopération en fournissant des aides qui peuvent permettre aux bénéficiaires de s'auto-prendre en charge, de produire, de créer la richesse autour d'elle à travers les aides qui ont été mises à sa disposition.
Par ailleurs, le gouvernement apprécie à sa juste valeur une coopération agissante et diversifiée axée sur les priorités

nationales qui sont alignées à l'agenda 2063 et liées aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les souhaits du gouvernement aux partenaires à travers cette retraite, est de concentrer dorénavant les actions humanitaires aux actions du développement, en mettant l'accent sur la formation du capital humain ODD4, axer les financements dans le secteur productif de transformation de produits agricoles; opérationnaliser le processus de Nexus qui est nécessaire pour le renforcement de la coordination entre les acteurs humanitaires, de développement et de maintien de la paix. Cette approche holistique permet de créer une réponse plus intégrée face aux défis complexes de la Centrafrique mais ne sont jamais mis en œuvre.
Mettant en place un mécanisme de travailler ensemble la main dans la main avec le gouvernement en vue de faciliter les échanges d'informations, de la planification commune et l'alignement des actions. Cette collaboration encouragera une meilleure coordination des interventions humanitaires et des activités de développement, tout en intégrant des dimensions de consolidation de la paix et de la stabilisation dans les programmes.
Le Gouvernement centrafricain a signé le 12 décembre 2022 avec le Système des Nations Unies en République Centrafrique (RCA), le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) en RCA, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023 pour une période de cinq ans : 2023 - 2027. Ce nouveau plan cadre de coopération, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement entreprise par le Secrétaire général des Nations-unies, est l'instrument permettant de planifier et de mener des activités de développement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ses quatre (4) priorités stratégiques s'énoncent comme suit :

- Promotion de la paix, de la sécurité, des droits humains et de l'Etat de droit (Pilier Paix) ;*
- Inclusion et accès équitable à des services sociaux de base de qualité (Pilier Population) ;*
- Développement des compétences et croissance économique accélérée, inclusive et durable (Pilier Prospérité) ;*
- Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique (Pilier Planète).*

Aubin NDATA

Journée européenne et mondiale contre la peine de mort, 10 octobre 2023 : Déclaration commune du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et de la Haute Représentante, au nom de l'Union européenne

A l'occasion de la Journée européenne et mondiale contre la peine de mort, l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe réaffirment avec force leur opposition sans équivoque à la peine de mort, y compris à toute réintroduction de celle-ci, dans tous les cas et en toutes circonstances.
La peine de mort est un châtiment inhumain et dégradant, qui représente le déni ultime de la dignité humaine. Elle ne parvient pas à dissuader la criminalité et la peine capitale rend les erreurs judiciaires irréversibles.
Le monde continue de s'éloigner de la peine de mort, puisque plus des deux tiers des pays du monde ont aboli la peine capitale, en droit ou en pratique. Nous félicitons la Zambie et le Ghana d'avoir rejoint le mouvement abolitionniste mondial l'année dernière. Nous nous félicitons également du nombre record de 125 voix en faveur de la résolution de l'Assemblée générale appelant à un moratoire mondial sur le recours à la peine de mort en vue de son abolition définitive. Nous appelons les États qui exécutent encore des condamnations à mort à introduire un moratoire comme première étape vers l'abolition.
Cette année marque le 20e anniversaire de

l'entrée en vigueur du Protocole n° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), concernant l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Jusqu'à présent, 44 États membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifié. Nous les en félicitons tout en saluant la ratification du Protocole n° 13 par l'Assemblée nationale d'Arménie et sa signature par l'Azerbaïdjan. Nous encourageons les deux États membres à achever rapidement le processus de ratification.
La Biélorussie est le seul pays qui applique encore la peine de mort en Europe. L'UE et le Conseil de l'Europe déplorent la deuxième extension de la peine capitale en Biélorussie en moins d'un an, cette fois aux fonctionnaires et aux militaires pour crime de haute trahison. En Chine, nous estimons que le nombre de condamnations à mort prononcées et d'exécutions effectuées s'est maintenu à plusieurs milliers l'année dernière, même si les chiffres restent un secret d'État. Dans le reste du monde, des pays comme l'Iran et l'Arabie saoudite ont augmenté le nombre d'exécutions. Ces pays, ainsi que d'autres États comme Singapour, continuent de mépriser le droit international relatif aux droits humains en appliquant la peine de mort dans les affaires liées à la drogue, ou

même dans les cas où les citoyens expriment leurs opinions sur les réseaux sociaux ou dans la rue. Le recours à ce châtiment inhumain devrait être abandonné. Nous regrettons également que des exécutions aient continué en 2022 et 2023 aux États-Unis.
Nous appelons tous les États réticentistes à promouvoir un débat ouvert et démocratique en faveur de l'abolition de la peine de mort. Dans cette optique, les États devraient améliorer la transparence et l'accès à des informations précises sur les procédures, politiques et pratiques en matière de peine de mort. Le retour occasionnel de récits sur la réintroduction de la peine de mort devrait inciter à un engagement plus large auprès de la société civile et à renforcer la promotion de la cause abolitionniste auprès des jeunes. Les gouvernements de tous les pays abolitionnistes devraient envoyer un message clair : la peine capitale ne marquera aucun retour dans leur système pénal national.
L'UE et le Conseil de l'Europe continueront de plaider avec force contre la peine de mort, notamment en cas de blasphème, d'apostasie ou de relations consensuelles entre personnes de même sexe.



La société civile reste à l'avant-garde de la lutte mondiale contre la peine de mort. L'UE et le Conseil de l'Europe continueront à renforcer leurs partenariats dans le but d'atteindre cet objectif en droit et en pratique. En ce jour important, nous saluons tous les avocats, défenseurs des droits humains, universitaires, hommes politiques et individus qui continuent de travailler sans relâche pour la dignité humaine, les droits humains et pour mettre fin une fois pour toutes à la peine de mort. « **A l'occasion de la journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort, la délégation de l'Union européenne en République centrafricaine se félicite de l'abolition de la peine de mort en RCA depuis le 27 juin 2022. Les efforts pour le respect de la vie humaine doivent se poursuivre, dans un contexte d'engagement à combattre l'impunité et à lutter pour l'état de droit.** » (Douglas Carpenter, Ambassadeur de l'UE à la CEMAC).

Nécrologie : La presse centrafricaine en deuil



Albert Mbaya, le directeur de publication de l'Agora est mort hier jeudi 12 octobre 2023 à Bangui, capital de la République Centrafrique où il a établi son journal.
Le directeur de publication du quotidien l'Agora, Albert Mbaya est décédé jeudi dans l'après-midi du 12 octobre 2023, des suites d'une courte maladie.
Albert Mbaya, directeur de publication de l'Agora, président du Groupement des Éditeurs de la Presse Privée et Indépendante de Centrafrique (GEPPIC), a été recruté directeur de la communication à l'Autorité Nationale des Elections (ANE), poste qu'il a occupé jusqu'à sa mort.
LANOCA présente ses condoléances à la rédaction de l'Agora et à la famille d'Albert Mbaya.

- Football : Avis de recrutement des arbitres et instructeurs physiques à la Fédération centrafricaine de football ...page 8